



Au sujet de l'hotel-restaurant de l'île d'Ouessant

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 août 2008

Concernant ce que dit l'un de vos correspondants au sujet de l'hotel-restaurant de l'île d'Ouessant, il est bien dommage qu'il n'ait pas jugé utile d'en communiquer les coordonnées, ce qui aurait permis de faire à cet établissement une contre-publicité sanglante, en bonne et due forme !

Ceci, bien sûr, en plus du dépôt de plainte indispensable.

Réponse :

Les coordonnées de cet établissement figuraient dans le message original mais DNF, s'interdisant de publier des informations non vérifiées, a préféré rendre cet établissement anonyme et donner à l'auteur de la question les moyens de faire cesser l'infraction.